

Solde CARTES SELF

1° - ELEVES PRESENTS EN SEPTEMBRE 2022 :

Le montant des REPAS réglés et NON CONSOMMES au 07/07/2022 sera CONSERVE sur la carte self pour l'année scolaire 2022/2023.

2° - ELEVES QUITTANT LE LYCEE CONDORCET :

Conseil : alimentez votre carte en fonction du nombre de repas que vous pensez prendre d'ici votre départ de l'établissement, afin que le solde de votre compte reste à zéro au 07/07/2022.

Sinon, les repas payés à l'avance et non consommés feront l'objet d'un remboursement par virement bancaire courant octobre 2022^(*) (sauf pour les élèves ayant un frère ou une sœur encore au lycée, ou arrivant ; le solde leur sera crédité).

(*) Assurez-vous de nous avoir fourni un RIB, et qu'il sera toujours valide à cette date !